



**AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL**  
**ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE – SESSION 2019**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime organise l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**CONDITIONS D'INSCRIPTION**

L'examen professionnel est ouvert aux adjoints administratifs territoriaux ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Les candidats devront être en activité à la date de clôture des inscriptions **et** justifier de l'ancienneté suffisante au plus tard le **31 décembre 2020** (services accomplis, en qualité d'agent stagiaire et titulaire).

**DATE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE : JEUDI 14 MARS 2019** sur le département de la Seine-Maritime.

**RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : DU 06 NOVEMBRE 2018 AU 28 NOVEMBRE 2018.**

- Soit lors d'une préinscription sur le site Internet du **Centre de Gestion de la Seine-Maritime** [www.cdg76.fr](http://www.cdg76.fr)

**De cette façon, les candidats disposeront d'un code confidentiel et d'un mot de passe leur permettant de consulter sur internet l'état d'instruction de leur dossier.**

- **Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception au plus tard le 06 décembre 2018, par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription). Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.**
- Soit à l'accueil du Centre de Gestion de la Seine-Maritime (durant les horaires d'ouverture),
- Soit par voie postale : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur au Centre de Gestion de la Seine-Maritime – 3440 route de Neufchâtel – CS 50072 – 76233 BOIS-GUILLAUME Cedex.

**DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : JEUDI 06 DECEMBRE 2018\***

- Soit à l'accueil du Centre de Gestion de la Seine-Maritime (durant les horaires d'ouverture) ;
- Soit par voie postale au Centre de Gestion de la Seine-Maritime, **(\*le cachet de la poste faisant foi)**.

Tout dossier parvenant au Centre de Gestion de la Seine-Maritime hors délai pour défaut d'affranchissement, insuffisamment affranchi, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription, une capture d'écran ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non-conforme et rejeté. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier d'inscription original, complet, et suffisamment affranchi, dans le délai imparti. Tout incident (retard, perte, affranchissement insuffisant, grève) dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

---

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime - 3440 route de Neufchâtel  
CS 50072 – 76233 BOIS-GUILLAUME Cedex

**horaires d'ouverture :** du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 15 à 17 heures,  
le vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 15 à 16 heures.